

CHINE.

Le procès de Wang Dan n'est qu'une parodie de justice

Index AI : AI 17/94/96

En condamnant Wang Dan à une peine de onze ans d'emprisonnement aujourd'hui (mercredi 30 octobre 1996), les autorités chinoises ont montré leur mépris pour l'opinion internationale. Leurs déclarations selon lesquelles elles s'efforcent d'améliorer la protection des droits de l'homme en Chine ne sont que des mots, a déclaré ce jour Amnesty International.

« Le procès de Wang Dan n'est qu'une parodie de justice, déclare l'Organisation. Il est clair que la déclaration de culpabilité et la peine prononcées contre lui avaient été décidées à l'avance, et qu'il n'avait pas la moindre chance de bénéficier d'un procès équitable. »

« Wang Dan n'aurait d'ailleurs jamais dû être poursuivi en justice, fait observer Amnesty International. Son seul tort est d'avoir écrit des articles dans lesquels il exprimait ses opinions et d'avoir eu des contacts avec des dissidents en Chine et à l'étranger. »

Wang Dan a été déclaré coupable de « complot en vue de renverser le gouvernement », à l'issue d'un procès qui a duré quatre heures. Aucun observateur indépendant n'a été autorisé à y assister, alors que des sources officielles chinoises avaient annoncé que le procès serait ouvert au public.

Les journalistes et les diplomates étrangers qui avaient demandé à assister au procès n'ont pas pu entrer dans la salle d'audience dont l'accès était barré par des cordons de police. Amnesty International, qui avait également demandé à être présente, s'est entendu dire par un représentant de l'ambassade de Chine, le 28 octobre, que ce procès était « une affaire interne » et que la présence « d'étrangers » n'était nullement nécessaire.

Le verdict, dont la lecture a duré dix minutes au dire de la mère de Wang Dan, avait visiblement été préparé à l'avance. Une heure à peine après le prononcé du jugement, l'agence de presse officielle Xinhua publiait un long entretien, traduit en anglais, avec le président du tribunal.

Dans aucun autre pays du monde, il n'aurait été possible de faire, de traduire puis de publier une si longue interview avec le président d'un tribunal, à l'issue d'un procès aussi important, en l'espace d'une heure. Il est

évident que la plus grande partie du texte avait été rédigé avant même que ne s'ouvre le procès.

Wang Dan a plaidé non coupable et a été défendu par sa mère et par un avocat. Il a été reconnu coupable des charges retenues contre lui et condamné à une peine de onze ans d'emprisonnement, assortie de deux ans de privation de ses droits politiques. Ses proches ont fait savoir qu'il interjetterait appel.

Chef de file du mouvement étudiant lors des manifestations en faveur de la démocratie de 1989, Wang Dan avait déjà passé quatre ans en prison en raison de sa participation aux événements de Beijing. Il a de nouveau été arrêté en mai 1995 et maintenu en détention de manière arbitraire et illégale pendant près de dix-sept mois, sans inculpation. Le 7 octobre 1996, il a finalement été inculpé de « subversion ». Sa famille, qui n'avait pas été autorisée à le voir depuis son arrestation, a été officiellement informée trois jours plus tard qu'elle devait lui trouver un avocat pour le lendemain.

Wang Dan a été poursuivi en justice car on lui reprochait d'avoir écrit des articles critiques à l'égard du gouvernement, qui ont été publiés dans la presse étrangère, et d'avoir eu des contacts avec des organisations chinoises en exil ainsi qu'avec d'autres dissidents en Chine.